



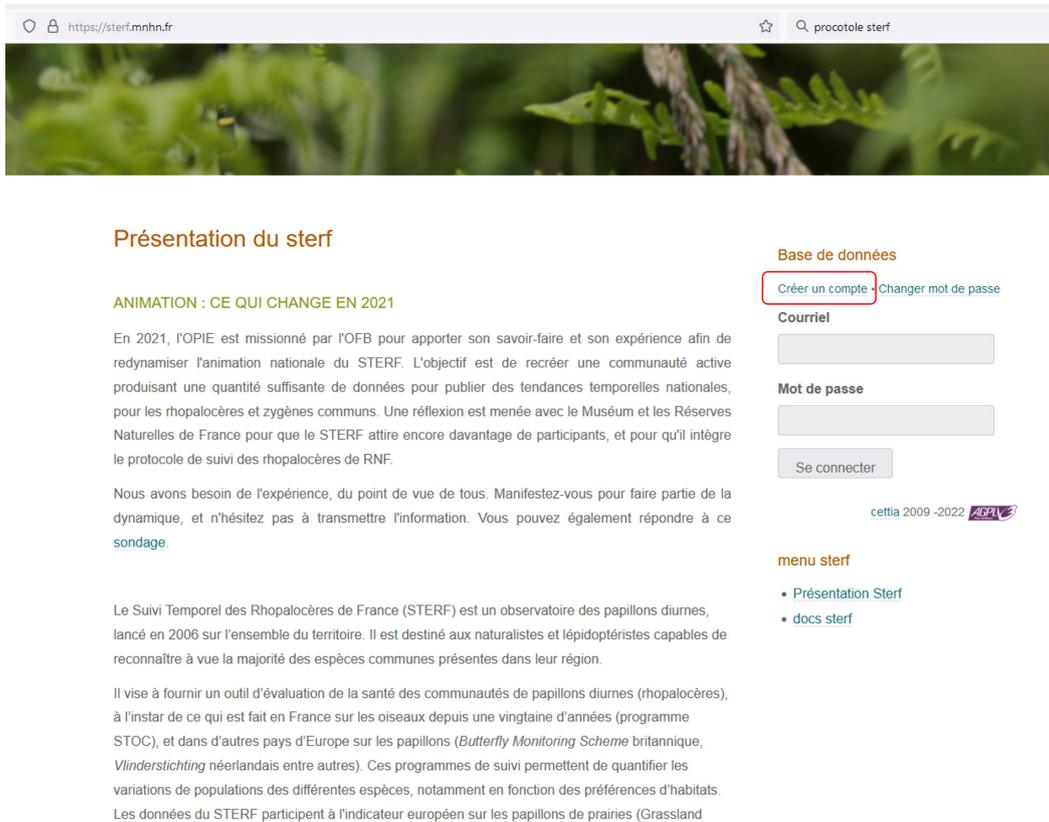
Saisir les données protocoolées sur le site Sterf



SUIVI TEMPOREL
DES RHOPALOCÈRES
DE FRANCE

Pour transmettre les données issues du protocole Sterf, un site de saisie spécifique existe. Il sera modifié dans les prochaines années, en attendant ces changements, voici un descriptif pas à pas pour saisir vos observations.

Pour ce faire, il faut tout d'abord [créer un compte](#), se connecter et cliquer sur **saisir des données**.



Présentation du sterf

ANIMATION : CE QUI CHANGE EN 2021

En 2021, l'OPIE est missionné par l'OFB pour apporter son savoir-faire et son expérience afin de redynamiser l'animation nationale du STERF. L'objectif est de recréer une communauté active produisant une quantité suffisante de données pour publier des tendances temporelles nationales, pour les rhopalocères et zygènes communs. Une réflexion est menée avec le Muséum et les Réserves Naturelles de France pour que le STERF attire encore davantage de participants, et pour qu'il intègre le protocole de suivi des rhopalocères de RNF.

Nous avons besoin de l'expérience, du point de vue de tous. Manifestez-vous pour faire partie de la dynamique, et n'hésitez pas à transmettre l'information. Vous pouvez également répondre à ce [sondage](#).

Le Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) est un observatoire des papillons diurnes, lancé en 2006 sur l'ensemble du territoire. Il est destiné aux naturalistes et lépidoptéristes capables de reconnaître à vue la majorité des espèces communes présentes dans leur région.

Il vise à fournir un outil d'évaluation de la santé des communautés de papillons diurnes (rhopalocères), à l'instar de ce qui est fait en France sur les oiseaux depuis une vingtaine d'années (programme STOC), et dans d'autres pays d'Europe sur les papillons (*Butterfly Monitoring Scheme* britannique, *Vlinderstichting* néerlandais entre autres). Ces programmes de suivi permettent de quantifier les variations de populations des différentes espèces, notamment en fonction des préférences d'habitats. Les données du STERF participent à l'indicateur européen sur les papillons de prairies (Grassland

Base de données

[Créer un compte](#) - [Changer mot de passe](#)

Courriel

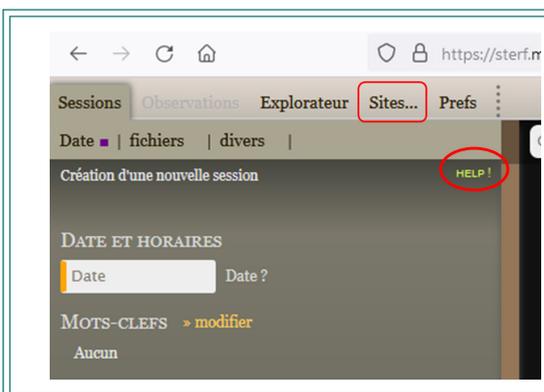
Mot de passe

certia 2009 - 2022 

menu sterf

- [Présentation Sterf](#)
- [docs sterf](#)

Vous arriverez sur l'interface de saisie, avec la possibilité de créer vos transects.



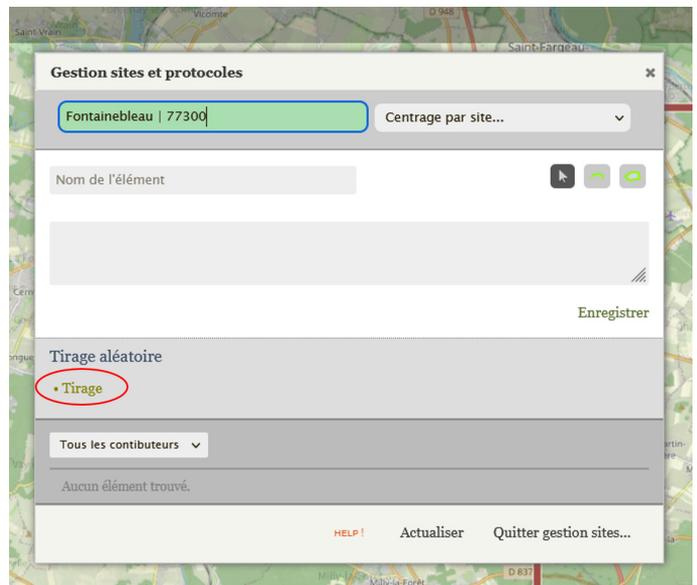
Si vous avez une difficulté, cliquez sur **HELP !**

Cliquez sur « Sites », renseigner le nom de la commune où vous souhaitez suivre les papillons.

1. Si vous voulez sélectionner un site au hasard

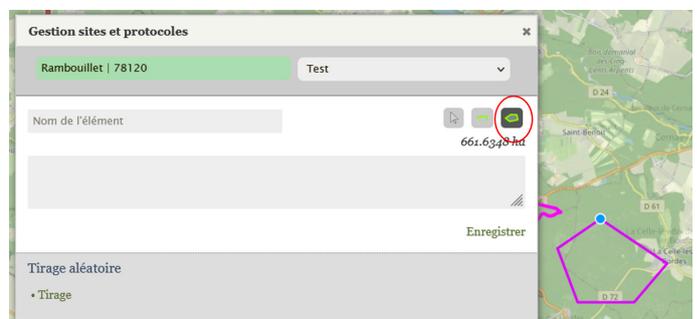
Renseigner le nom de la commune et cliquez sur **tirage**.

Deux carrés sont proposés, vous pouvez choisir le plus accessible pour vous et dessiner vos transects dedans.

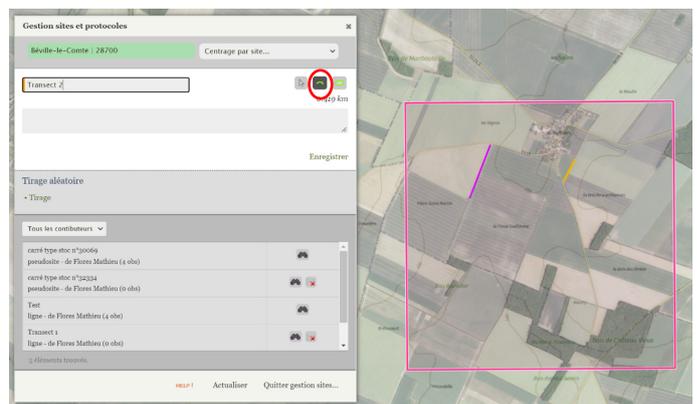


2. Si vous voulez suivre un site en particulier

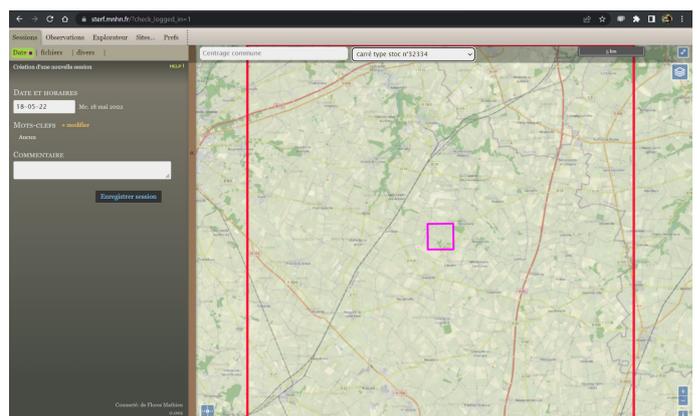
Renseigner le nom de la commune et donner un Nom à votre élément. Cliquez sur le bouton polygone et délimitez la zone où vous allez réaliser vos suivis, fermez bien le polygone en cliquant sur le point de départ. **'Enregistrer'** votre polygone, et vous aurez accès à sa surface. Vous pourrez tracer vos transects dedans.



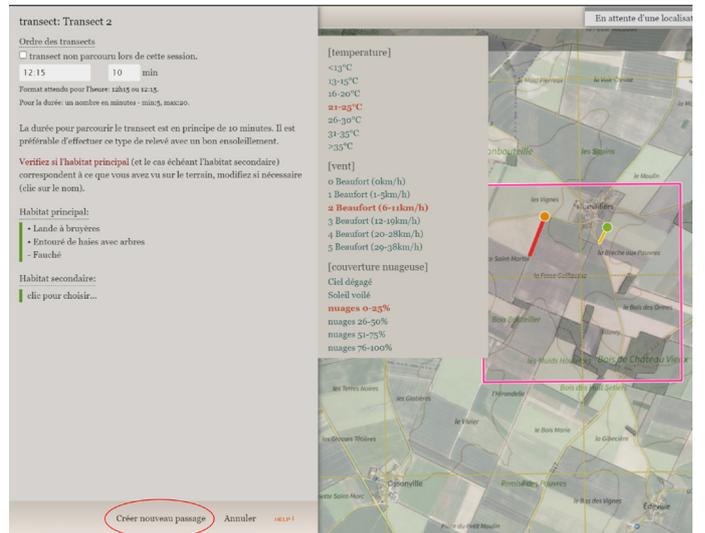
Pour tracer un transect: Cliquez sur le bouton transect, puis, sur la carte, cliquez sur le point de départ et deux fois sur le point d'arrivée, puis cliquez sur **'Enregistrer'**.



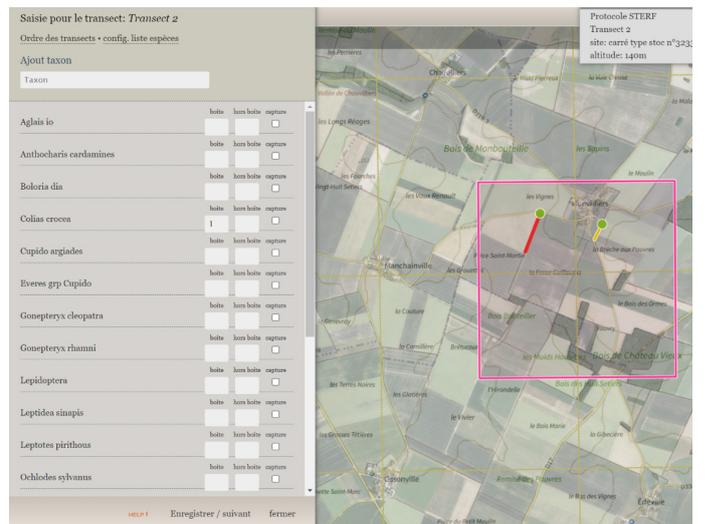
Une fois le protocole de suivi réalisé, vous allez pouvoir saisir vos données. Sur la page d'accueil, cliquez sur votre site suivi (une recherche par nom de commune vous permettra de le trouver), **renseigner la date**, appuyer sur votre touche clavier 'Entrée'.



Dans l'onglet 'Observations' vous allez sélectionner le transect où les papillons ont été comptés, **remplissez les champs**, puis cliquez sur 'Créer nouveau passage'.



Ensuite, cliquez sur 'Taxon' et remplissez les observations de papillons réalisées. Cliquez sur 'Enregistrer / suivant'. Votre saisie est terminée !



Pour le prochain mois, il suffira de sélectionner votre polygone et de remplir la nouvelle date de suivi pour suivre la même démarche.